

Comment affecter ou modifier un calendrier de jours fériés ?

L'affectation d'un calendrier de jours fériés à un utilisateur est indispensable pour effectuer un décompte correct des absences. Cela permet également une prise en compte correcte des jours travaillés et jours chômés dans les calendriers.

Rendez-vous sur la fiche utilisateur : **Paramétrage > Gestion > Utilisateurs**, rubrique **Calendrier**, onglet **Jours fériés**

La procédure pour accéder à la fiche d'un utilisateur est décrite au besoin dans [cette page](#).

- [Affecter un calendrier de jours fériés](#)
- [Recalculer les droits](#)

Général	Cycles de travail	Jours fériés	Contrat
Connexion	Rechercher		
Infos RH	Mettre à jour le compte Ajouter		
Calendrier			
Absences			
CET			
Activités			
Notes de frais			

Date	Libellé	Action
03/10/2016	France sans Pentecôte	 
08/01/2024	France	 

Affichage d'un tableau avec une liste du/des calendrier(s) déjà affecté(s) à l'utilisateur. S'il s'agit d'un nouvel utilisateur, le tableau sera vide.

Cliquez sur le bouton **"Ajouter"**.

Ajouter

Date d'effet *

Calendar *

France

Enregistrer

Renseignez la date d'effet (date de mise en application du calendrier)

et sélectionnez le nouveau calendrier de jours fériés à affecter dans le menu déroulant.
Cliquez ensuite sur “**Enregistrer**” pour l'ajouter dans le tableau de la fiche utilisateur.



Si vous souhaitez modifier le calendrier existant déjà renseigné : vous pouvez cliquer sur le bouton **Modifier** (icône crayon) en bout de ligne. En revanche, **attention**, cela modifiera TOUS les affichages calendriers précédents à partir de la date d'effet renseignée, et donc TOUS les décomptes seront recalculés.

Une fois le calendrier ajouté, un recalcul des droits va vous être proposé. Si vous préférez l'effectuer plus tard, vous pourrez toujours y accéder via le bouton “**Mettre à jour le compte**”.

Mise à jour



Vos modifications peuvent impacter le décompte des absences
ainsi que les crédits.

Effectuez un recalcul pour vérifier et mettre à jour vos données.

Pas maintenant

Recalculer maintenant



“**Recalculer maintenant**” permet d'effectuer un recalcul du décompte des absences déjà déposées (statut en cours ou validé), postérieures à la date d'effet du nouveau calendrier de jours fériés renseigné.

Mettre à jour le compte

X

Simulation des décomptes

Recalcul des crédits

Des absences déposées après le 08/01/2024 ont été détectées. Sélectionnez les mises à jour que vous souhaitez appliquer.

1 éléments sélectionnés

☒	Type d'absence	Date de début	Date de fin	Statut	Décompte actuel		Nouveau décompte
					En jours	En heures	En jours
☒	RTT 2024	16/05/2024 matin	20/05/2024 après-midi	Validée	3	14h	2

Enregistrer

Cette fenêtre expose la différence de décompte s'il y en a une.
Si tel est le cas, chaque absence est identifiée avec son statut, son décompte actuel et le nouveau décompte.
Il est possible de valider ou non, tout ou partie du nouveau calcul.
Ci-dessus, un exemple d'affichage suite à la modification du calendrier de jours fériés à effet au 08 janvier :
- reprise des différentes absences concernées (type/dates/statut), - détail du décompte avant changement de calendrier et après changement.
Une fois les nouveaux décomptes cochés, cliquez sur **“Enregistrer”** pour passer au recalcul des crédits.

Mettre à jour le compte

X

⌚ Simulation des décomptes

🧮 Recalcul des crédits

En validant les nouvelles valeurs seront appliquées.

Type d'absence	Ancienne valeur	Base de calcul	Nouvelle valeur
FRACTIONNEMENT 2024	1	1	1
CP 2024	3	(2.08 + 2.08 + 2.08 + 2.08 + 2.08 + 2.08 + 2.08 + 2.08 + 2.08 + 2.08) - 20	5

Terminer

🖨

Cliquez sur “**Terminer**” pour valider ce nouveau calcul qui s'appliquera immédiatement dans le(s) compteur(s) concerné(s).

Pour la bonne exécution de la fonctionnalité “**Mettre à jour le compte**”, il est nécessaire que les compteurs soient actifs dans la fiche utilisateur.

From:
<https://manuel.ohris.info/> - **Documentation oHRis**

Permanent link:
https://manuel.ohris.info/parametrage_general:gestionnaire_affecter_un_calendrier_de_jours_feries

Last update: **2024/05/07 13:04**

